

L'Association des ports de plaisance a fait le point

ARZAL

21 mai 2016



Gérard Pierre, président de l'APPB et vice-président de la Compagnie des ports du Morbihan ; Briec Morin, secrétaire général de l'APPB et directeur général de la Sellor, et Rozenn Tanguy, coordinatrice des actions régionales APPB.

Après Saint-Quay-Portrieux et Concarneau, c'est à Arzal, à bord du bateau **Le Guerveur**, que s'est tenue, jeudi 19 mai, la troisième réunion de bassin de l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB). Une trentaine de gestionnaires de ports du secteur, allant de Lorient à Pornic, y a pris part.

Gérard Pierre, président de l'association et vice-président de la Compagnie des ports du Morbihan, a rappelé que « **l'APPB est constituée de 65 ports adhérents représentant 38 900 places. Le but de l'APPB est de créer un réseau des gestionnaires de ports ou de mouillages, d'être à l'écoute de leurs préoccupations, de les informer et les accompagner dans leurs problématiques, de promouvoir les ports de plaisance et représenter les adhérents au niveau régional et national.** »

Cette réunion a été l'occasion de rappeler les objectifs et les actions poursuivis par l'APPB, ainsi que les travaux et projets à venir. Comme le souligne Rozenn Tanguy, coordinatrice des actions régionales APPB, « **les échanges ont porté sur des questions d'ordre environnemental, juridique, technique. On fait aussi le constat aujourd'hui que les listes d'attente diminuent contrairement à la croyance collective. D'autre part, de nombreux ports de plaisance sont engagés dans une démarche environnementale, comme ISO 14001, Pavillon bleu, ports propres, Gold anchors...** »

Les gestionnaires de ports et l'APPB ont ensuite évoqué différentes questions comme l'organisation des conseils portuaires, la copropriété de certains bateaux, la taxe foncière ou encore les garanties d'usage.